



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE III

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement d'une mesure particulière en faveur du Maroc pour l'année 2024

Document d'action relatif au Programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes au Maroc

MESURE ANNUELLE

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que la mesure au sens de l'article 23 (3) du règlement IVCDCI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Titre OPSYS Acte de base	Programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes au Maroc Mesure particulière en faveur du Maroc pour 2024 Référence opérationnelle OPSYS: NDICI-GEO-NEAR/2024/ACT-61743 Numéro ABAC d'engagement de niveau 1: JAD.1353654 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI - Europe dans le monde)
2. Plan Économique et d'Investissement (PEI)	Non
Initiative phare du PEI	Non
3. Initiative «Équipe Europe» (ou "Team Europe")	Oui - TEI Égalité de Genre au Maroc
4. Bénéficiaire(s) de l'action	L'action sera menée au Royaume du Maroc
5. Document de programmation	
6. Lien avec les objectifs/résultats	Domaine prioritaire 3 – la convergence des valeurs

attendus du (des) PIP concernés	OS 3.1 : Approfondir les réformes économiques et renforcer une gouvernance moderne, inclusive et redevable, facilitant l'accès de chacune aux services publics. OS 3.2 : Un État de droit plus résilient et protecteur des droits fondamentaux de chacune R 3.2.3 La promotion de l'égalité femmes/hommes et contre toutes discriminations est renforcée ; La lutte contre les violences faites aux femmes est renforcée			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
7. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	151. Gouvernement & Société Civile-général 160. Infrastructure et Services Sociaux Divers			
8. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD 5 – Égalité entre les sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles Autres ODD importants : ODD 8 – Travail décent et croissance économique ODD 10 – Inégalités réduites ODD13 – Lutte contre le changement climatique ODD 17 – Partenariat pour la réalisation des objectifs			
9. Code (s) CAD	16020 – Création d'emplois (40 %) 15150 – Participation démocratique et société civile (30%) 15170 – Organisations et mouvements de défense des droits des femmes et institutions gouvernementales (30%)			
10. Principal canal d'acheminement	11000 – Gouvernement central (pays donateur(s))			
11. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
12. Marqueurs (à partir du formulaire CAD)	Objectif général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion des personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13. Marqueurs internes et balises

Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Objectifs stratégiques	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
PEI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Initiatives phares du PEI	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Balises	OUI	NON	
Transport	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Énergie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Environnement et résilience climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Développement économique (y compris le secteur privé, le commerce, le soutien macro-économique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Développement humain (y compris le capital humain et la jeunesse)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Résilience en matière de santé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Migration et mobilité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
État de droit, gouvernance et réforme de l'administration publique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
autres	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Transformation numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<p>Balises</p> <p>Connectivité numérique</p> <p>Gouvernance numérique</p> <p>Entrepreneuriat numérique</p> <p>Compétences numériques</p> <p>Services numériques</p>	<p>OUI</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	Connectivité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Balises</p> <p>Connectivité numérique</p> <p>Énergie</p> <p>Transports</p> <p>Santé</p> <p>Éducation et recherche</p>	<p>OUI</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p>NON</p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	COVID-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
14. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire : 14.020110 Voisinage méridional</p> <p>Cout total estimé : 10 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'Union européenne (UE) : 10 000 000 EUR.</p> <p>L'engagement de la contribution de l'UE à cette action sera complété par d'autres contributions des partenaires de l'« Équipe Europe ». Il est subordonné à la confirmation formelle, le plus tôt possible, de la contribution significative de chacun des partenaires. Si les initiatives de l'«Équipe Europe» et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE pourra se poursuivre en dehors du cadre de l'initiative «Équipe Europe» .</p>			
GESTION ET EXÉCUTION				
15. Modalités de mise en œuvre (mode de gestion et méthodes)	<p>Gestion directe par :</p> <p>- Subventions</p> <p>Gestion indirecte avec:</p> <p>Les entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2</p>			

1.2. Résumé de l'action

Le Programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes au Maroc contribue aux objectifs du Programme Gouvernemental pour l'égalité III (PGE III) en cours de finalisation qui reflète l'engagement fort du Gouvernement en matière d'égalité de genre et en particulier pour l'autonomisation économique des femmes.

Les résultats de l'étude du Haut-Commissariat au Plan « la femme marocaine en chiffres » publiée en 2022¹, témoignent de la persistance et de l'omniprésence des discriminations multiples et multiformes de genre et son coût pour l'économie marocaine. Les barrières à l'égalité hommes-femmes se révèlent ainsi essentiellement d'ordre socio-économiques et d'origine juridique et culturelle. A ces problèmes, s'ajoutent les chocs successifs (par exemple la pandémie de COVID-19) qui ont accru les inégalités de genre, se traduisant en particulier par une baisse de leur autonomisation et participation économique et de la montée des violences contre les femmes et les jeunes filles.

Le programme aura pour objectif général de favoriser l'autonomisation économique des femmes. Il se déclinera en deux objectifs spécifiques interdépendants : (OS1) La participation économique des femmes est renforcée et (OS2) un environnement propice y compris par le développement d'infrastructures appropriées est promu.

Le programme s'inscrit dans le cadre du domaine prioritaire 3, « convergence des valeurs » de la Déclaration conjointe de l'Union européenne et du Maroc suite à la 14ème réunion du Conseil d'Association UE-Maroc² de 2019, qui porte cet engagement en matière d'égalité de genre. L'action s'inscrit également dans l'Initiative Équipe Europe (TEI) Égalité de Genre pour la période 2021-2025 au Maroc qui intègrent quatre domaines thématiques : 1/ Violences liées au genre, 2/ Autonomisation économique et sociale des femmes, 3/ Participation politique et leadership des femmes et 4/ Culture de l'égalité. L'action contribue à trois des objectifs de la TEI (objectifs 1, 2 et 4).

Cette action cible l'égalité des sexes comme marqueur principal (G2) et contribuera aux droits des personnes en situation de handicap de manière significative (D1). Il contribuera principalement à l'ODD 5 (égalité des sexes) et contribuera aux ODD 8 – Travail décent et croissance économique, ODD 10 – Inégalités réduites, ODD13 – Lutte contre le changement climatique, et ODD 17 – Partenariat pour la réalisation des objectifs.

Le programme d'appui à l'autonomisation économique des femmes au Maroc s'aligne sur l'axe d'engagement prioritaire du plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans l'action extérieure 2021–2025 (GAP III)³⁴: renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes.

1.3. Bénéficiaire(s) de l'action

L'action sera mise en œuvre au Royaume du Maroc, inclus dans la liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD).

¹ (2022), *La femme marocaine en chiffre : 20 ans de progrès*, Haut-Commissariat au Plan, https://www.hcp.ma/Le-Haut-Commissariat-au-Plan-Publie-La-femme-Marocaine-en-chiffres-20-ans-de-progres_a2759.html

² <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/27/joint-declaration-by-the-european-union-and-the-kingdom-of-morocco-for-the-fourteenth-meeting-of-the-association-council/>

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_20_2184

⁴ Le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GAP III) est une communication conjointe de la Commission et du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui a été accueilli favorablement dans les conclusions de la présidence de l'UE du 16 décembre 2020. La rédaction a été menée par la Commission européenne en étroite consultation avec les États membres de l'UE, le SEAE, les organisations de la société civile, les gouvernements partenaires et les organisations internationales (entités des Nations unies, institutions financières internationales, entre autres). Les différentes parties ont contribué à la rédaction du document par le biais de réunions et de réponses à une enquête menée au cours du processus.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Les acquis en termes de démocratisation et de consolidation de l'État de droit au Maroc sont importants, avec une large panoplie de textes et d'instruments visant à renforcer les droits humains et les libertés fondamentales, et notamment en ce qui concerne l'égalité de genre et l'intégration transversale de l'égalité de genre dans les politiques publiques. Depuis 2011, date de l'adoption de la nouvelle Constitution, consacrant le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Maroc a impulsé une série de réformes législatives et structurelles importantes.

L'ensemble de cet arsenal législatif et programmatique constitue une « boîte à outils » assez complète pour assurer une certaine stabilité et un ancrage institutionnel d'une politique nationale, multisectorielle et intégrée de l'égalité au Maroc.

Plus récemment, les engagements du Maroc en matière d'égalité ont été réaffirmés dans le Nouveau Modèle de Développement (NMD) à l'Horizon 2030. Le document contient un axe d'inclusion cherchant à atteindre la participation des femmes dans la société par une meilleure protection sociale, le renforcement des dispositifs d'accès aux ressources et d'accompagnement, un déploiement d'infrastructures d'appui, et la levée des contraintes sociales qui limitent la participation des femmes. Ce modèle de développement inclusif vise à faciliter l'inclusion des femmes et des jeunes et de favoriser l'amélioration des compétences tout en multipliant les opportunités. Pour faire face à ces enjeux, qui se nourrissent des inégalités sociales et spatiales, le NMD a donné les orientations pour fournir à chacun.e un accès adapté à l'éducation, à la formation professionnelle et aux dispositifs de protection sociale. Le NMD met également l'accent sur la lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et la culture d'égalité.

Cette stratégie nationale à long terme formule également des recommandations sur des sujets complexes et tabous dans la société marocaine, invitant les pouvoirs publics à initier un débat autour de ceux-ci, notamment, sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ; la responsabilisation du père lors d'une grossesse hors mariage ; la réduction des pouvoirs des juges quand il s'agit des permissions de mariage pour enfants ; le partage de la tutelle des enfants entre les deux parents, la compétence du juge en matière d'héritage afin d'évaluer les situations au cas par cas.

Sous la présidence de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meriem, on soulignera la « Déclaration de Marrakech 2020 pour la lutte contre les violences faites aux femmes⁵ » qui renforce l'engagement des acteurs pour lutter contre la violence faite aux femmes à travers l'élaboration d'un protocole territorial pour la prise en charge des victimes de violence. Sa mise en œuvre est coordonnée par le Ministère Public.

Le Gouvernement issu des élections de septembre 2021 a présenté ses ambitions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et s'est fixé d'atteindre 30% de taux d'activité économique des femmes d'ici 2026, en soutenant la création de plus d'un million d'emplois et des opportunités d'emploi pour les femmes. Le Chef du gouvernement a, en outre, annoncé la formation d'un comité national de suivi du déploiement des ateliers d'autonomisation économique des femmes, qui « est considéré comme un point d'entrée pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes et un levier pour améliorer les indicateurs économiques et sociaux pour l'autonomisation des femmes, ce qui augmenterait le taux de croissance de 1% par an »⁶. Ce comité a été approuvé par le Conseil de Gouvernement le 9 juin 2022 par un décret portant création de la Commission nationale pour l'égalité des genres et l'autonomisation de la femme (CNESAF).

⁵ https://ganhri.org/wp-content/uploads/2020/03/Marrakech-Declaration_FR_-12102018-FINAL-.pdf

⁶ «Le gouvernement engagé à augmenter le taux d'activité des femmes à plus de 30%», *Women in Business*, 11 mai 2022, <https://womeninbusiness.ma/2022/05/11/le-gouvernement-engage-a-augmenter-le-taux-dactivite-des-femmes-a-plus-de-30/>

Par ailleurs, lors du discours de la fête du trône du 31 juillet 2022⁷, le Roi a insisté sur l'opportunité que représente le concours efficient des femmes à toutes les filières du développement et sur l'importance de garantir l'accès à leurs droits, ouvrant ainsi à la nécessité d'une nouvelle réforme du Code de la famille, la Moudawana.

Ces objectifs sont définis par le Gouvernement dans le Programme Gouvernemental sur l'Égalité - PGE III 2022-2026. Il fait écho aux priorités européennes en matière d'égalité de genre déclinées dans le GAP III et souligne la valeur ajoutée de poursuivre le partenariat sur ces questions.

L'appui au Plan Gouvernemental pour l'Égalité PGE III s'inscrit dans la continuité d'appuis précédents de l'UE à la politique d'égalité de genre au Maroc mais également en complémentarité avec les cibles genre des appuis sectoriels de la Délégation de l'Union européenne (DUE) au Maroc (appui au secteur de la santé, de la justice, de la protection sociale, à la stratégie *Génération Green*⁸, etc.). Cette action est également complémentaire aux différents projets G2 en cours en particulier le programme Women In Business qui a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat féminin à travers la création et la diversification d'offres financières adaptées et le renforcement de la compétitivité grâce à la digitalisation des petites et moyennes entreprises gérées par des femmes. D'autres partenaires du Royaume du Maroc appuient de manière ciblée certains aspects de la politique publique d'égalité de genre (violences basées sur le genre, autonomisation économique des femmes, participation politique, etc.). La valeur ajoutée de l'UE réside dans son traitement et appui multisectoriel en matière d'égalité de genre.

Cette action s'aligne sur les priorités définies de l'initiative Team Europe (TEI) Égalité au Maroc qui assure une plus grande coordination et synergie des États Membres de l'UE sur les priorités nationales en matière d'égalité de genre. Et finalement, comme valeur ajoutée, il convient aussi de mentionner le dialogue politique de l'UE reposant sur une approche fondée sur les droits humains et l'égalité de genre.

2.2. Analyse des problèmes

Les réformes récentes ont eu un effet indiscutable sur les différentes composantes de l'égalité de genre, notamment en matière d'accès à l'éducation et de participation politique. Le rapport du Global Gender Gap considère que dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), le Maroc est un des pays à avoir le plus amélioré son score général de 2021 à 2022⁹. Cependant, si on s'en tient à une période plus longue, force est de constater que le Maroc est en régression en matière d'égalité de genre sur une échelle comparative mondiale¹⁰ : il a perdu 29 places entre 2006 et 2022. Les axes où il a régressé le plus sont 1) la participation économique et 2) la santé et la survie, où il a perdu respectivement 37 places et 41 places. Ce recul montre que le Maroc doit redoubler d'efforts. Les points qui suivent présentent les enjeux spécifiques à l'autonomisation économique des femmes (AEF) au Maroc qui constitue la dimension centrale et la priorité du gouvernement marocain, à laquelle cette action contribue. Cependant, les enjeux liés à l'AEF seront abordés d'une manière holistique et structurelle, donc en lien avec la mise en place d'un environnement propice et la culture d'égalité.

Ces enjeux seront aussi analysés à la lumière des faiblesses institutionnelles en ce qui concerne les mécanismes de redevabilité en matière d'égalité.

⁷ <https://www.diplomatie.ma/fr/sa-majest%C3%A9-le-roi-adresse-un-discours-%C3%A0-la-nation-%C3%A0-l'occasion-du-22%C3%A8me-anniversaire-de-la-f%C3%AAte-du-tr%C3%B4ne>

⁸ <https://www.agriculture.gov.ma/fr/ministere/generation-green-2020-2030>

⁹ Global Gender Gap Report, 2022, World Economic Forum, https://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2022.pdf

¹⁰ Le score du Maroc s'est amélioré dans l'absolu, et la brèche entre les femmes et les hommes s'est réduite dans les 4 domaines d'analyse (éducation et niveau d'instruction, participation économique, participation politique, santé et survie), mais les autres pays ayant de meilleur score, le Maroc a régressé sur le classement international

1) Enjeux spécifiques au volet autonomisation économique des femmes

Malgré les efforts déployés pour améliorer l'insertion des femmes dans le marché du travail, les résultats sont encore décevants, en régression sur les dernières années. Au Maroc, les femmes représentent 18,2 millions de personnes en 2021. Près de 13,8 millions d'entre elles sont en âge d'activité mais restent peu qualifiées avec une proportion de 46,1%¹¹ d'analphabètes et en grande partie absentes du marché de l'emploi.

La population active reste peu féminisée avec une part de 23,5% (Bank-Al Maghrib). Quatre femmes en âge de travailler sur cinq sont inactives, une proportion paradoxalement à la hausse, malgré la relative amélioration du niveau d'éducation, surtout lorsqu'elles entrent dans l'âge du mariage (81% des femmes inactives sont mariées et ne sont pas scolarisées).

Le taux de participation des femmes au marché du travail formel était d'environ 20,9% en 2021 et de 19,8% en 2022 (18,3 urbain, 22,8 rural – (HCP))¹². Il s'agit du deuxième niveau le plus bas enregistré depuis 1999, après la forte baisse recensée en 2020 (baisse de 1,6 points) en raison de COVID-19¹³. La proportion de l'emploi informel est estimé à 77 % de l'emploi total au Maroc¹⁴ avec une prédominance de la représentation féminine.

En milieu rural, la participation au marché de l'emploi des femmes s'est plus nettement érodée. Les femmes sont employées dans leur quasi-totalité de manière informelle, souvent au sein d'une exploitation agricole familiale (généralement non rémunérées) et pour des activités connexes. Par ailleurs, l'autonomisation économique des femmes doit être aussi analysée à la lumière des questions relatives au changement climatique. Le Maroc figure parmi un des pays les plus touchés par ce phénomène, avec de plus en plus de pénurie d'eau. Cette situation accentue sans aucun doute la vulnérabilité des femmes et des filles dans les zones rurales.

Dans les zones urbaines, la participation des femmes est étroitement liée à l'éducation et au statut familial. Si les femmes qui travaillent en ville possèdent plutôt un bon niveau d'éducation, la majorité (55 %) est employée dans le secteur informel. Si une scolarité plus élevée augmente la probabilité de participation des femmes. Cette pénalité augmente avec la présence d'enfants d'âge préscolaire et de personnes âgées (75+) au sein du foyer.

Très peu de données récentes existent au Maroc concernant l'emploi des femmes en situation de handicap. La dernière enquête nationale sur le handicap date de 2014¹⁵ relève que la majorité des personnes en situation de handicap (PSH) (66,1%) est sans niveau d'instruction soit près de 1.5 millions de personnes dont 66,6% sont des femmes. Les PSH qui se déclarent en chômage (c'est-à-dire à la recherche d'un emploi) sont de 24,6%, dont 38,1% sont des femmes.

Au Maroc, le concept de « métier sexué » est très ancré. Même s'il n'y a pas de critères de ségrégation pour restreindre l'accès aux femmes aux filières porteuses, elles sont peu présentes dans certaines formations professionnelles (automobile : 17%, Transport et Logistique : 2%¹⁶).

¹¹ La femme marocaine en chiffres, 20 ans de progrès, HCP.

¹² https://www.hcp.ma/La-situation-du-marche-du-travail-en-2022_a3661.html Note d'information du HCP relative à la situation du marché du travail en 2022

¹³ <https://www.bkam.ma/Publications-et-recherche/Publications-institutionnelles/Rapport-annuel-presente-a-sm-le-roi>

¹⁴ Banque Mondiale 202

¹⁵ Enquête nationale sur le handicap, 2014, synthèse, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (dénomination au moment de l'enquête), <https://social.gov.ma/wp-content/uploads/2021/04/ENPHSY1.pdf>

¹⁶ <https://www.revue-isg.com/index.php/home/article/download/90/80/325>

Les femmes sont disproportionnellement touchées par le travail précaire et mal rémunéré, l'absence de protection sociale, le manque de protection efficace face au harcèlement sexuel sur le lieu du travail, et des difficultés à pouvoir s'organiser et revendiquer leur droit au travail décent. Elles font face aussi à des discriminations salariales et d'embauche.

Et finalement, concernant l'entrepreneuriat féminin, au cours de la dernière décennie, le nombre d'entreprises appartenant à des femmes est passé de 31,3 % à 16,1 % ; 50 % des femmes cheffes d'entreprise ne sont pas bancarisées – aucun compte bancaire ou seulement personnel, non utilisé pour l'entreprise ; 29 % ont un compte personnel, utilisé pour l'entreprise et 2,5 % seulement ont un compte professionnel. Les femmes ne sont pas les propriétaires de la terre et éprouvent donc plus de difficultés à accumuler et à mobiliser des actifs, ce qui réduit leur possibilité d'accès au financement et à l'entrepreneuriat (PGM, 2021).

2) Enjeux spécifiques à l'environnement propice pour favoriser l'autonomisation des femmes

Les enjeux de l'autonomisation économique des femmes sont intimement liés à des discriminations structurelles dont sont victimes les femmes et les filles.

Le manque d'infrastructures publiques, d'équipements collectifs, d'accueil de la petite enfance ou d'autres services pour appuyer les femmes dans la répartition sexuée des rôles est un frein à leur autonomisation économique et à leur maintien dans l'emploi. De tels services nécessiteraient le recrutement de personnels avec des niveaux de qualification relativement élevés et serait donc également créateur d'emploi, une source de croissance du Produit Intérieur Brut et une source de recettes fiscales supplémentaires.

Certaines données statistiques¹⁷ indiquent également que les violences basées sur le genre dans la sphère privée ou publique sont largement présentes au Maroc ce qui constitue un obstacle important à l'autonomisation économique des femmes. Il existe une culture de discrimination et d'inégalité de genre et la persistance de pratiques néfastes comme le mariage des mineurs (en particulier les filles).

Il existe encore de nombreuses résistances culturelles (tant au niveau social, politique, qu'institutionnel) au changement en faveur de l'égalité avec une persistance des stéréotypes et préjugés sexistes à tous les niveaux de la société. Ceux-ci déterminent les rôles sociaux des femmes, leur accès aux ressources, à l'héritage, la participation aux décisions et au développement économique, la protection de leurs droits et acquis et leur protection contre les violences basées sur le genre.

Les médias et l'éducation ont un rôle décisif à jouer sur ces transformations sociales et culturelles¹⁸. Les publicitaires marocains ont commencé à prendre conscience de l'excès de stéréotypes de genre et essayent timidement de casser les codes¹⁹ mais cela reste insuffisant. De plus, la majorité des activités et des actions de sensibilisation sont menées au niveau national sans réelle coordination des acteurs et centralisées sur les grandes villes et ont du mal à atteindre les zones plus reculées et enclavées du pays.

Malgré une réforme majeure intervenue en 2004, le Code de la famille n'est plus en mesure de répondre aux exigences issues de l'évolution de la société marocaine. Une des réformes qu'il convient de mentionner est celle de la gestion des finances publiques en 2015 qui a consacré le changement vers une gestion axée sur la performance et qui a aussi institutionnalisé la Budgétisation Sensible au Genre (BSG). Malgré une avancée importante sur sa mise en œuvre en particulier au niveau central, les liens de collaboration, d'appui, de formation avec les ministères sectoriels doivent être renforcés car le Ministère de l'Économie et des Finances

¹⁷ https://www.hcp.ma/Enquete-Nationale-sur-la-violence-a-l-encontre-des-Femmes-et-des-Hommes_a105.html

¹⁸ <https://www.cawtarclearinghouse.org/storage/4910/Guide-pour-lutter-contre-les-st%C3%A9r%C3%A9otypes-sexistes-dans-les-m%C3%A9dias-au-Maroc.pdf>

¹⁹ Quelques publicités : Attijariwafa bank, MDJS : #3endiBlasti « j'ai ma place », CIH : club sayidati, le privilège d'être une femme, Mio : nt3awnou 3la chqa « faisons le ménage ensemble »

(MEF) n'a pas de pouvoir contraignant. Le Ministère de l'Intérieur, par le canal de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) et dans le contexte de la régionalisation avancée, doit promouvoir l'institutionnalisation du genre et la BSG à l'échelon local.

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) publie régulièrement des données statistiques et des études sur la situation des femmes au Maroc^{20 21}. Cependant, certaines études importantes pour l'autonomisation économique des femmes, comme l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps (2012)²², doivent être actualisées.

Malgré les réformes entamées, la redevabilité en matière de genre et de son institutionnalisation dans les départements ministériels reste volontariste. Il n'existe pas de mécanisme de contrainte efficace et les organes en charge de la coordination sont encore assez faibles.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Les parties prenantes principales concernées par le programme sont : la population marocaine dans toute sa diversité, les acteurs institutionnels tant au niveau central que local, les acteurs non étatiques et le secteur privé.

- *Acteurs institutionnels*

Au niveau central

Dans le dispositif gouvernemental actuel, l'acteur institutionnel principal de la politique d'égalité est le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille (MSISF) et plus particulièrement la Direction de la Femme. Le MSISF assure un rôle d'impulsion ainsi que de coordination à un triple niveau : i) avec les autres départements ministériels et les autres institutions concernées ; ii) avec les acteurs non étatiques (entendus au sens large : organisations de la société civile (OSC), universités, médias, secteur privé, etc.); et iii) les partenaires techniques et financiers (cf. 3.2.). En l'état actuel, le Ministère et la Direction de la Femme ne disposent pas encore de toutes les ressources financières, humaines et les capacités de pilotage effectif d'une telle politique. Il est prévu dans le prochain PGE III des mécanismes de gouvernance renforcés avec un rôle accru de la Primature et un rôle de secrétariat renforcé et de collecte de données pour le MSISF.

D'autres acteurs institutionnels jouent un rôle clé comme le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), ainsi que le Ministère de l'Intérieur. Le Ministère des Finances veille à l'application des dispositions de la loi organique des finances en matière d'égalité. Il a le mandat de la transversalité de la Budgétisation Sensible au Genre grâce au Centre d'excellence de la Budgétisation Sensible au Genre (CE-BSG) et à la nouvelle division de la BSG de la Direction du Budget.

Sont également cruciaux en matière d'égalité de genre, le positionnement du Ministère de la Justice – pour garantir l'effectivité des droits et les mécanismes de protection de la VBG - ainsi que celui du Ministère de la transition numérique et de la réforme de l'Administration et de la Fonction publique – pour la parité et la non-discrimination dans les administrations publiques.

Le Ministère Public a le rôle de coordinateur de la Déclaration de Marrakech de 2020 et a fortement intégré dans sa feuille de route la lutte contre le mariage des enfants. La coordination avec les autres ministères est à mieux définir et des mécanismes de coordination clairs à mettre en place.

Un certain nombre de départements ministériels « sociaux » (éducation, santé, emploi, jeunesse et sports) ont fait des progrès importants en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à la faveur

²⁰ https://www.hcp.ma/Le-Haut-Commissariat-au-Plan-Publie-La-femme-Marocaine-en-chiffres-20-ans-de-progres_a2759.html

²¹ https://www.hcp.ma/Cout-economique-de-la-violence-a-l-encontre-des-filles-et-des-femmes-depenses-et-perde-revenus-des-menages_a3631.html

²² https://www.hcp.ma/Enquete-Nationale-sur-l-Emploi-du-Temps_a3216.html

de la mise en œuvre des programmes concourant à la réalisation des ODD, mais il convient de consolider ces avancées et leur participation effective à la mise en œuvre de la politique gouvernementale pour l'égalité.

Les départements en charge des secteurs productifs et d'infrastructures (par exemple, industrie, transports et commerce) sont des acteurs fondamentaux pour la promotion de l'autonomisation économique des femmes.

Le Ministère de l'Inclusion économique et de la petite entreprise est un ministère clé pour l'autonomisation économiques des femmes en particulier à travers l'ANAPEC pour accompagner la promotion de l'entrepreneuriat et de l'employabilité des femmes.

Certaines institutions constitutionnelles (Conseil National des Droits de l'Homme-CNDH, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle-HACA, Cour des Comptes, l'APALD réactivé) devront jouer un rôle plus actif en matière de protection de l'égalité de genre.

Le Haut-Commissariat au Plan est l'institution nationale chargée de la production de statistiques et d'étude analytique. Le HCP produit des statistiques sensibles au genre et il innove dans les méthodologies. Très bien outillé sur les questions de genre, il s'occupe de la réalisation d'études clefs sur l'emploi, l'emploi du temps ou sur la prévalence des violences basées sur le genre. Il a construit une plateforme digitale dédiée au genre²³. Il a un grand potentiel et volonté d'améliorer les statistiques sur le genre. Cependant, certaines études clés comme l'Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps doivent être actualisée et le HCP a aussi besoin d'un appui pour mettre à conformité ses méthodologies avec les standards internationaux (notamment concernant la mesure de la prévalence des VBG).

Enfin, des instances comme la Banque Centrale (Bank Al-Maghrib) sont des alliés puissants pour renforcer le cadre de référence en matière d'inclusion financière et d'égalité de genre pour les institutions financières qui, à leur tour, sont des relais incontournables vers le secteur privé.

La chefferie du Gouvernement assure la coordination de l'ensemble des parties impliquées dans la mise en œuvre du PGE III.

Au niveau local

La Direction générale des Collectivités Territoriales fait partie des structures du Ministère de l'Intérieur et avec la loi organique, leur tâche est l'appui et l'accompagnement des collectivités territoriales en tout ce qui est mission et compétences, leur métier et la budgétisation sensible au genre, la mise en œuvre et l'évaluation des Plans d'Action Communaux ainsi que les Programmes de Développement Préfectoraux/Provinciaux et Régionaux. Les Collectivités Territoriales devraient avoir une plus grande participation à l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat en raison de leur proximité avec les groupes cibles et leur capacité de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la politique publique.

- *Acteurs non étatiques : les relais de la représentation des titulaires de droit*

Les organisations de la société civile jouent un rôle fondamental de vecteur de développement à travers un mandat attribué par la Constitution dans les nouveaux espaces de concertation à l'échelle territoriale. Elles sont également le relais des besoins exprimés par les titulaires de droit, et viennent combler les espaces inoccupés par l'État. Le tissu associatif est très actif en matière d'égalité de genre mais il est impératif pour ces dernières de s'organiser, de se coordonner et d'échanger autour de bonnes pratiques afin de développer un plaidoyer commun pour une plus grande influence et qui pourrait être complémentaire d'une programmation territoriale incluant l'égalité de genre.

Les organisations féminines et féministes ont joué un rôle essentiel au Maroc pour la promotion de l'égalité. Dans le contexte actuel, l'enjeu reste dans la capacité de ces organisations, dans leur diversité, à mener un suivi des politiques publiques, un dialogue et un plaidoyer pour la culture de l'égalité et dans un futur proche

²³ La plateforme genre du HCP : <http://genre.hcp.ma>

pour la réforme du Code de la Famille. Un autre enjeu important est celui de la relève générationnelle, qui permettrait d'orienter le plaidoyer en faveur de l'égalité vers des nouveaux enjeux sociétaux.

Les médias ainsi que les acteurs du secteur culturel et créatif sont également un support important dans la diffusion d'une culture de l'égalité à travers la réduction des stéréotypes sexistes et en favorisant une meilleure image des femmes.

De plus en plus de jeunes filles accèdent à l'enseignement universitaire mais les universités marocaines n'apparaissent pas encore complètement comme le lieu d'émancipation, de promotion de l'égalité et d'ouverture vers le monde du travail. Des synergies sont à renforcer avec les universités européennes présentes à travers des programmes d'échanges pour soutenir la diffusion et le partage des concepts liés au genre.

- *Secteur privé*

Le taux d'activité des femmes est en baisse depuis de nombreuses années dû à des résistances culturelles, des chocs exogènes comme la pandémie de COVID-19 mais aussi de la discrimination à l'embauche et sur le lieu de travail. Par ailleurs, les femmes sont essentiellement recrutées dans les secteurs à faible productivité, pour occuper des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés. En outre, l'écart entre l'activité des femmes et des hommes est davantage significatif en milieu urbain, où le taux d'activité des hommes est plus de trois fois supérieur à celui des femmes, contre un écart de plus du double en milieu rural. Même si les femmes apparaissent comme les principales bénéficiaires du nouveau statut d'autoentrepreneur, l'autonomisation économique des femmes passe par un rôle accru du secteur privé dans la promotion de l'égalité pour une croissance économique inclusive (économie de service, croissance verte, etc.). La Confédération Générale de Entreprises du Maroc (CGEM) est un partenaire potentiel très influent qui a un bon dialogue avec le gouvernement et met en œuvre des initiatives en faveur de l'égalité.

2.3. Enseignements tirés

L'UE et la délégation du Maroc ont une expérience des programmes d'appuis à la mise en œuvre de plans gouvernementaux pour l'égalité au Maroc à travers des appuis budgétaires sectoriels 1) Programme d'appui à la promotion de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes²⁴ et 2) Programme EGALITE/MOUSSAWAT²⁵ qui vise à contribuer, par l'approche droits humains, à l'égalité de genre au Maroc avec les objectifs spécifiques de renforcer l'autonomisation des femmes et la jouissance de leurs droits mais aussi des appuis spécifiques à la société civile sur les différents domaines prioritaires en lien avec le plan gouvernemental pour l'égalité.

Même si des avancées notables ont été constatées en matière de participation politique des femmes et également sur le mariage des enfants, le rôle sexué de la femme dans la société marocaine est un frein à une pleine participation au développement économique du pays. L'autonomisation économique des femmes reste un défi majeur prenant en compte une approche holistique qui intègre la lutte contre les discriminations fondées sur le genre et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Des appuis précédents, certains enseignements importants peuvent être tirés :

- Le manque de coordination entre le gouvernement et les acteurs de la société civile engagés sur les questions d'égalité pour promouvoir le rôle des femmes dans les actions de développement, le décloisonnement et le rapprochement des acteurs est insuffisant. A cela s'ajoute aussi un manque de capitalisation des initiatives de sensibilisations précédemment effectuées et le manque de coordination entre les organisations de la société civile entre elles,

²⁴ ENPI/2011/022-775 (EC)

²⁵ ENI/2017/040-260 (EC)

- Malgré un arsenal législatif et juridique en vigueur, la non adéquation encore existante entre la Constitution, les engagements internationaux et la législation nationale,
- L'absence d'un leadership fort portant la politique publique d'égalité et l'absence des mécanismes de contrôle et de redevabilité de l'égalité impactent la réalisation de résultats probants en termes de diminution des inégalités basées sur le genre à travers les politiques publiques,
- Le besoin de renforcer une approche multi-acteurs, en ciblant le secteur privé pour renforcer l'intégration des femmes dans les filières porteuses et promouvoir des conditions de travail plus égalitaire,
- Le manque d'implication des femmes et de la mise en place d'approche participative dans les processus décisionnels dans la réflexion autour du sujet,
- La nécessité de territorialiser les politiques d'inclusion économique des femmes, domaine prioritaire 1 du programme Gouvernemental pour l'égalité et de renforcer les compétences des collectivités territoriales pour une meilleure appropriation de l'approche genre,
- La budgétisation sensible au genre reste très centralisée et axée sur la programmation budgétaire au niveau des projets de performance. La dimension territoriale de la BSG est encore faible et peu exploitée. Or cela est essentiel pour agir sur des vecteurs de légalité, comme les investissements publics ou les infrastructures (comme les crèches par exemple),
- La boîte à outil du *gender mainstreaming* est assez exhaustive au Maroc mais cela ne veut pas dire qu'elle est nécessairement connue ni utilisée par tous les acteurs impliqués. Par exemple, les analyses genre sectorielles qui ont été produites grâce à l'appui de la DUE et de l'AFD sont sous-exploitées,
- La faible ou l'insuffisance dans la diffusion des initiatives en matière d'égalité de genre qui existent comme les programmes d'emploi ciblant les femmes, les appuis aux investissements ou les mécanismes de financement,
- La discrimination par la société reste un obstacle pour déspecialiser les rôles sociaux entre les femmes et les hommes, or la plupart des programmes qui travaillent sur les stéréotypes basés sur le genre ciblent surtout les femmes et les filles. Très peu travaillent à la déconstruction des masculinités toxiques,
- Le rôle important de l'éducation, l'enseignement, de la sensibilisation et dans la constitution de la conscience des jeunes citoyens de demain
- Le manque d'intégration des notions de l'égalité homme-femme et de la représentation des femmes dans les programmes télévisés (série, film, débat...) et les espaces et activités culturels mais aussi le manque de présence d'expertes thématiques dans les débats sur des sujets sociétaux,
- Le manque d'approche globale avec des actions destinées à une prise en charge intégrales des femmes victimes/survivantes de VBG, grâce à leur insertion socio-économique. Le focus a été mis surtout sur la protection (notamment à travers les espaces multifonctionnels (EMF)) et sur les poursuites (accent mis surtout sur un appui au parquet et moins sur les magistrats du siège) mais moins sur la reconstruction et l'autonomisation des femmes,

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et produits

L'Objectif Général (*impact*) de cette action est de favoriser l'autonomisation économique des femmes pour répondre à la priorité gouvernementale au Maroc

Les Objectifs Spécifiques/Réalisations de cette action sont :

1. La participation économique des femmes est renforcée
2. Un environnement propice y compris par le développement d'infrastructures appropriées est promu

Les Produits de cette action, contribuant aux Objectifs Spécifiques correspondants, sont les suivants:

Contribuant à l'objectif spécifique 1

- 1.1 L'offre de services d'accompagnement, à l'entrepreneuriat, à l'emploi est plus sensible au genre
- 1.2 Les capacités des femmes pour un accès plus actif aux opportunités existantes sont renforcées

Contribuant à l'objectif spécifique 2

- 2.1 Un contexte culturel et social encourageant l'autonomisation économique des femmes est promu
- 2.2 Des conditions favorables à la participation égalitaire des femmes sur le marché du travail sont accompagnées
- 2.3 Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles sont renforcées pour une meilleure inclusion économique des femmes

Les objectifs de l'Action s'alignent sur l'initiative « Équipe Europe » Égalité de Genre au Maroc à travers une contribution à trois des quatre objectifs généraux de l'initiative, qui sont les suivants : 1) OS1 : Lutter contre toute forme de violence basée sur le genre, dans les sphères publiques et privées, en ligne et sur les lieux de travail; 2) OS2 : Contribuer à l'autonomisation et à la concrétisation des droits économiques et sociaux et liés au travail, des filles et des femmes et 3) OS4 : Promouvoir la culture de l'égalité.

3.2. Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1:

- Renforcement de la couverture des services (appui à l'entrepreneuriat, recherche d'emploi, formation en soft skills, financement, etc.) au niveau territorial en développant une approche de proximité des services aux femmes.
- Renforcement des compétences des organismes publics chargés des questions de l'inclusion financière, de l'emploi et de l'entrepreneuriat pour une meilleure intégration de l'approche genre.
- Appui à la disponibilisation de produits et services financiers et non financiers sur mesure, y compris numériques, pour les femmes, particulièrement celles qui sont en situation de plus grandes vulnérabilités (par exemple, les femmes dans les zones rurales ou les femmes en situation de handicap).
- Appui au développement d'un mapping des mécanismes d'accès aux financements existants afin d'évaluer leur capacité à répondre aux besoins spécifiques des femmes.
- Appui à la mise à disposition de l'information des dispositifs existants auprès du public cible, en tenant compte de leurs besoins spécifiques (langues) et potentiellement à travers une plateforme numérique.
- Appui au déploiement d'outils concrets de soutien, de stratégies et de campagnes de sensibilisation permettant un meilleur accès aux services pour les femmes en tant qu'actrices économiques.
- Favoriser le maillage entre les entreprises du secteur privé et les femmes entrepreneuses.

Activités liées au produits 1.2 :

- Accompagnement des femmes pour qu'elles intègrent les programmes actifs de l'emploi prenant en compte des mesures régionalisées.
- Accompagnement des femmes pour le développement et perfectionnement des compétences (soft skills, l'accompagnement à plus long terme, compétences numériques, etc.).
- Accompagnement des femmes dans leur démarche d'orientation, de réorientation, de recherche d'emploi, et assurer le financement adéquat de ces services, et ce, tout au long de la vie active.
- Orientation des femmes vers les services d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises existants.
- Accompagnement des entrepreneuses dans des situations précaires à l'accès au marché et aux financements y compris aux plateformes numériques commerciales
- Favoriser l'accès aux femmes à des opportunités, aux investissements et à des marchés rentables.

- Favoriser l'accès aux prêts, à l'épargne et autres produits et services financiers (recapitalisation, assurance, crédit-bail), en particulier dans les zones rurales.

Activités liées au produit 2.1 :

- Appui aux acteurs au développement de stratégies permettant de transformer les normes sociales entravant l'accroissement des revenus des femmes.
- Campagne de communication pour promouvoir un accès équitable aux ressources et aux opportunités économiques et d'exercer un contrôle équitable sur celles-ci.
- Mise en valeur des modèles non stéréotypés dans différents secteurs d'emploi (population générale, étudiantes et étudiants, enfants).
- Appui à la mobilisation et à la sensibilisation des décideurs.
- Formation continue des professionnels de la communication sur le traitement médiatique des questions d'égalité et du rôle de la femme dans le développement économique.
- Promouvoir des campagnes nationales multi-acteurs et multi-niveaux sur l'importance et un partage plus équitable du congé parental et le rôle des pères (partage des responsabilités).
- Prévention et appui sur la lutte contre le décrochage scolaire des filles et des garçons.
- Promouvoir un dialogue social autour de la réforme de la Moudawana (cela inclut le sujet du mariage des enfants).
- Appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech 2020 pour la lutte contre les violences basées sur le genre.

Activités liées au produit 2.2 :

- Appui au développement d'infrastructures de proximité dans un région pilote.
- Développer un écosystème d'opérateurs à but non lucratif pour la mise en place d'équipements collectifs.
- Appui au développement d'un environnement communautaire où les produits et services répondent aux besoins des femmes.

Activités liées au produits 2.3 :

- Renforcement de capacité des collectivités territoriales pour l'intégration de la budgétisation sensible au genre dans leur budget et de l'approche genre dans la définition de leurs objectifs.
- Définition d'outils de planification, y compris numériques, pour les collectivités territoriales pour une meilleure inclusion économique des femmes.
- Appui à l'opérationnalisation du programme national d'inclusion socioéconomique des femmes en cours d'élaboration.
- Renforcement des capacités et appui au HCP pour la production de données statistiques relatives à l'autonomisation économique des femmes (Enquête Nationale sur l'Emploi du Temps, études spécifiques, etc.).
- Renforcement de capacités des cadres au niveau national et local sur la production de données désagrégées
- Appui les victimes de violences ou les femmes en situation de vulnérabilité (application de la pension alimentaire, ...) pour un accès à l'aide sociale (logements sociaux abordables, appui à l'insertion économique).

La contribution de l'UE à l'initiative « Équipe Europe », à laquelle cette action se réfère, sera complétée par d'autres contributions des membres de l'« Équipe Europe ». Elle est soumise à la confirmation formelle de la contribution significative de chaque membre respectif dans les meilleurs délais. Si les initiatives « Équipe Europe » et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l'action de l'UE peut se poursuivre en dehors du cadre d'une initiative « Équipe Europe ».

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

L'examen préalable de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a classé l'action en tant que catégorie B (ne nécessitant pas d'EIE, mais pour laquelle les aspects environnementaux seront pris en considération au cours de la conception).

Résultats de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC)

Il ressort de l'examen préalable de l'évaluation des risques climatiques (ERC) que cette action est à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire). Toutefois, lors de la conception, les implications du changement climatique seront évaluées en même temps que les aspects environnementaux. L'intégration du changement climatique et de la protection de l'environnement peut se faire par le biais d'indicateurs spécifiques dans le cadre de la composante d'aide budgétaire, et en particulier par le biais du soutien au secteur financier qui donnera la priorité aux actions vertes ou à travers l'appui à l'institutionnalisation du genre des acteurs étatiques impliqués dans la lutte contre le changement climatique (par exemple le ministère de l'environnement).

Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes

Conformément aux codes du CAD sur l'égalité entre les hommes et les femmes de l'OCDE mentionnés à la section 1.1, cette action porte la mention G2. Cela implique que le programme vise à contribuer à l'égalité femme-homme à travers une approche fondée sur les droits humains et transformatrice dans la mesure où elle cherche à contribuer à s'attaquer aux causes structurelles de l'inégalité de genre

La présente action repose sur une analyse genre menée par la DUE (profil genre de la DUE au Maroc) en 2021. L'action repose sur les constats de cette analyse genre et sur une identification menée avec les acteurs clés de l'égalité au Maroc (détenteurs d'obligation, titulaires de droits, société civile en particulier des organisations en défense des droits des femmes, secteur privé, etc.).

L'action se situe dans le prolongement du Programme d'appui de l'UE au PGE II et s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'Action sur l'Égalité de genre 2021-2025 de l'UE (GAP III). Elle contribuera concrètement aux domaines spécifiques « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » et « Garantir l'absence de toute forme de violence de genre ».

Elle sera également en cohérence avec l'Agenda 2030 (ODD 5). L'action proposée doit favoriser l'autonomisation des femmes en améliorant leurs opportunités d'accéder aux ressources, de renforcer un environnement propice et de renforcer leurs capacités de participation en tant qu'acteurs de développement, axe d'inclusion du Nouveau Modèle de Développement Économique (avril 2021 - élargissement du taux de participation des femmes 22% en 2019 à 45% en 2035).

Par ailleurs, il s'agit de fournir des efforts pour protéger leurs droits, et de combattre les violences envers les femmes. Différentes recommandations, en lien avec les engagements internationaux du Maroc, notamment dans le cadre de la Convention sur l'Élimination des toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF) et des ODD (particulièrement l'ODD 5), sont proposées dans le but de combattre les discriminations et la marginalisation des femmes et reprendre la discussion des thématiques très débattues dans le pays. Ces recommandations du Nouveau Modèle de Développement marquent un début pour une amélioration de la condition et de la position des femmes dans la société à différents niveaux.

Elle doit permettre d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes et des politiques publiques en veillant davantage au respect des droits tels que stipulés dans la Constitution marocaine et les Conventions internationales ratifiées par le Maroc ainsi que de favoriser l'évaluation systématique des politiques publiques dans le domaine de la promotion de la situation des femmes dans toute leur diversité et la consolidation des acquis en matière d'égalité de genre.

L'action s'attachera à produire des données désagrégées par sexe/âge et handicap et faire le suivi des indicateurs sensibles au genre (notamment ceux du GAPIII).

Droits de l'Homme

L'action s'aligne avec les engagements internationaux du Maroc en matière de droits humains. Concernant le dispositif national de promotion et de protection des droits de l'homme, il a été consolidé depuis la Constitution de 2011 par la mise en place du Conseil National des droits de l'Homme (CNDH) et du Ministère chargé des droits de l'Homme, en tant que structure gouvernementale permanente. Cependant, un meilleur alignement entre la législation nationale et le droit international en matière de droits de l'Homme reste souhaitable.

Une avancée a été faite en 2018 avec l'adoption de la loi sur le CNDH, qui prévoit le renouvellement de ses membres et a conféré au CNDH les attributions du mécanisme national de recours pour les violations des droits des enfants, des personnes en situation de handicap, et du mécanisme de prévention de la torture.

L'action se déploie à travers une approche fondée sur les droits humains, contribuant ainsi au renforcement des principes de l'application de tous les droits, de la participation, de la transparence, de la redevabilité et de la non-discrimination. Cela implique un renforcement des acteurs institutionnels pour qu'ils répondent à leurs engagements en matière d'égalité de genre (approche transversale et ciblée) mais également le renforcement des capacités des titulaires de droits (et plus particulièrement des organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le domaine de l'égalité de genre) pour qu'ils puissent connaître, revendiquer et jouir de leur droit.

L'action adopte également une approche intersectionnelle, avec un focus sur les groupes en situation de plus grande vulnérabilité (les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes ayant un ou plusieurs handicaps, les femmes migrantes, etc.)

L'action adoptera ainsi l'approche « ne laisser personne pour compte » et celle de « ne pas nuire ».

Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE sur le handicap mentionnés dans la section 1.1, cette action est étiquetée comme D1. Cela implique que l'action est pertinente pour améliorer les droits des personnes vivant avec un handicap, notamment des femmes et des filles en situation de handicap.

Démocratie

La Constitution marocaine affirme le principe de la démocratie et toutes les institutions d'un système démocratique sont en place. Les défis auxquels le pays a été confronté en matière de gouvernance du genre est une faiblesse en matière des mécanismes de redevabilité des engagements du gouvernement marocain sur ces questions, ce qui a contribué aux critiques des organisations de la société civile engagées sur l'égalité de genre. Dans ce contexte, l'inclusion et la consultation des organisations de la société civile (y compris les organisations de défense des droits des femmes et des droits d'autres personnes vivant dans des conditions vulnérables telles que les personnes avec un handicap) dans les décisions politiques sont d'autant plus importantes.

Cette action contribuera à consolider la pratique inclusive des consultations des parties prenantes dans les décisions politiques et administratives à prendre en matière d'égalité. Elle renforcera également la territorialisation de la gouvernance du genre en leur fournissant davantage d'outils et ressources aux acteurs locaux pour exercer leur rôle.

On s'attend à ce que l'autonomisation et la sensibilisation des femmes dans tous les domaines et secteurs aient un impact positif sur les processus démocratiques, étant donné notamment qu'elles représentent plus de la moitié de la population marocaine.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'éducation à la non-violence est au cœur de cette action qui vise à former, sensibiliser la jeunesse, les hommes (à travers la masculinité positive), les femmes à la citoyenneté responsable, à l'égalité, et à l'accès égalitaire aux droits. De même, la résilience des femmes et des jeunes filles, dans toute leur diversité, sera renforcée à travers l'ensemble des activités prévues dans le cadre de l'action en particulier, l'apprentissage d'un métier, l'intégration dans le marché du travail et la lutte contre la discrimination. La résolution des conflits seront également favorisées par le renforcement des liens sociaux entre les femmes victimes des VBG et les membres de leur communauté d'origine ainsi que la lutte contre les la lutte contre les stéréotypes sexistes et la persistance de pratiques néfastes.

Réduction des risques de catastrophe

L'action renforce la résilience socio-économique des femmes et des jeunes filles en situation de vulnérabilité dont les victimes/survivantes de violences basées sur le genre et de ce fait, elle favorise leur capacité de gestion des crises sanitaires et d'autres désastres ou catastrophes.

3.4. Risques et hypothèses

Risques	Probabilité (Haut/Moyen/Faible)	Impact (Haut/Moyen/Faible)	Mesures d'atténuation
Risques liés à l'environnement externe			
Guerre en Ukraine et facteurs macro-économiques exogènes	M	H	Prévoir des hypothèses de travail permettant de prendre en compte les possibles impacts de la guerre et d'autres chocs économiques sur l'économie marocaine, sa croissance et spécifiquement sur les secteurs de l'action (les femmes sont les premières à perdre leur emploi en cas de récession au Maroc).
Risques liés au planning, aux processus et aux systèmes			
Animation des concertations interministérielles.	M	M	Appuyer la CNESAF pour favoriser et renforcer des actions de concertation bilatérales entre institutions à défaut de pouvoir réunir les comités interministériels. Prévoir des mécanismes efficaces de coordination (COFIL), séminaires, ateliers intersectoriels, autour des thématiques pour fédérer les acteurs autour de points de réflexion communs. Appuyer la mise en œuvre d'un système de suivi efficace des mesures du PGE III et des résultats atteints.
Retard dans l'adoption et mise en œuvre d'un PGE III	H	M	Dialogue politique et technique avec les autorités sectorielles et le Ministère de l'Économie et des Finances. Appui de l'assistance technique de l'UE (AT Moussawat 2 encore en

Risques	Probabilité (Haut/Moyen/Faible)	Impact (Haut/Moyen/Faible)	Mesures d'atténuation
			cours). Des étapes intermédiaires seront envisagés (adoption d'un document cadre, phasage de la budgétisation du PGE 3).
Risques liés aux personnes et à l'organisation			
Faible engagement politique	F	M	Le Roi et le gouvernement ont émis un message fort pour avancer sur les questions d'égalité de genre au Maroc. Il peut y avoir encore des faiblesses dans l'engagement de certains acteurs étatiques, mais plus dû à des résistances culturelles et individuelles. Le dialogue politique et technique et avec plaidoyer conjoint y compris avec les Etats Membres et les partenaires techniques et financiers contribuerait à soulever les résistances politiques et une sensibilisation des acteurs de plus haut niveau (top management) permettrait de travailler sur les résistances culturelles et sociales.

Hypothèses

A partir du contexte de la programmation, de l'identification de ce programme et en se basant sur les travaux participatifs qui ont été réalisés en la matière, les hypothèses sont que :

- La volonté politique au plus haut niveau (le Roi) sert de cadre de redevabilité pour les différents acteurs institutionnels impliqués,
- La continuité et approfondissement du processus de réformes consacrées par la Constitution de 2011 est maintenue,
- L'existence de mécanismes normatifs, réglementaires, stratégiques et institutionnels pour la mise en œuvre des engagements du gouvernement,
- La coordination intersectorielle entre tous les acteurs liés à la mise en œuvre des actions de plan gouvernemental pour l'égalité est promue.

3.5. Logique d'intervention

L'hypothèse de départ repose sur 1) l'existence d'un cadre législatif, réglementaire et stratégique renforcé et qui continue à progresser en matière d'égalité de genre, 2) sur l'engagement et l'ambition du nouveau gouvernement marocain de promouvoir activement et efficacement l'égalité entre les femmes et les hommes au Maroc avec le concours de différents acteurs, notamment la société civile et le secteur privé. Cet engagement a été également renforcé par le roi Mohammed VI dans son discours du trône en juillet 2022, et 3) sur l'appui et l'accompagnement constant des partenaires techniques et financiers du Maroc sur les questions d'égalité de genre (en cohérence avec leurs propres engagements stratégiques en matière d'égalité de genre).

Pour appuyer les ambitions du Maroc en matière d'autonomisation économique des femmes (OG), deux domaines prioritaires d'intervention ont été identifiés reposant sur les problématiques centrales exposées précédemment : la participation économique des femmes (OS1) et un environnement propice à l'activité économique (OS2) comme objectif en soi mais aussi comme condition *sine qua non* pour la réalisation de l'objectif spécifique 1.

L'analyse des problèmes a montré que les enjeux relatifs à l'autonomisation économique des femmes au Maroc (OS 1), sont principalement liés d'une part à un manque d'accès des femmes à des ressources, des opportunités, des services et des programmes d'emploi et d'autre part, au besoin d'un accompagnement individualisé pour une meilleure intégration à une activité économique. Donc, pour arriver à renforcer l'autonomisation économique des femmes dans leur diversité, il convient d'une part de veiller à ce que l'offre de services d'accompagnement, à l'entrepreneuriat, à l'emploi soit plus sensible au genre (P.1.1), de renforcer les capacités des femmes pour un accès plus actifs aux opportunités existante (P.1.2). L'accès au marché de l'emploi et à l'entrepreneuriat suppose un accès aux ressources et aux filières porteuses mais aussi un appui et un renforcement des capacités des femmes qui souhaitent développer une activité entrepreneuriale qui leur permette une réelle autonomisation économique. La participation égalitaire des femmes au marché du travail implique un travail d'accompagnement des acteurs du terrain, notamment les entreprises et des programmes actifs d'emploi pour mettre en place des mécanismes d'intégration de l'approche genre.

Cependant, l'atteinte de cet objectif (OS1) ne pourrait être complètement atteint si l'action n'agit pas sur l'environnement plus global et structurel des inégalités de genre, à savoir la transformation des normes et des pratiques sociales et culturelles qui causent les inégalités et les discriminations, la prise en compte de la conciliation de la vie personnelle, familiale et professionnelle, des plans de développement locaux qui prennent en compte spécifiquement l'approche genre et la production de données sur les inégalités de genre. Donc pour contribuer à enraciner un environnement propice à l'autonomisation économique des femmes (OS2), l'action se propose d'une part, de renforcer le contexte culturel et social pour qu'il encourage l'autonomisation économique des femmes (P.2.1), d'accompagner la conception de conditions favorables à la participation égalitaire des femmes sur le marché du travail (P.2.2) et d'autre part, de renforcer les capacités institutionnelles en particulier des collectivités territoriales (P.2.3).

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Modalité du projet (3 niveaux de résultats/indicateurs/source de données/hypothèses — pas d'activités.

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs (15 au maximum)	Valeurs de référence (valeur et année)	Valeurs cibles à l'horizon de la fin du contrat d'appui budgétaire (valeur et année)	Sources de données (1 par indicateur)
Impact	Favoriser l'autonomisation économique des femmes pour répondre à la priorité gouvernementale au Maroc dans des régions pilotes	ODD 5 – (5.1., 5.4, 5A) Global Gender Gap Index (GGGI) – WEF	0.624 136/146 (2022) 48.8 (2023)		World Economic Forum
Réalisation 1	1. La participation économique des femmes a été renforcée	1.1 : % de la participation des femmes au marché d'emploi formel. (2021 : 20.7% - 2026 : 30%) ventilé par âge, milieu urbaine ou rurale	1.1 2022 – 19.8%	1.12030 – 30%	1.1 Rapport du Haut-commissariat au Plan
Réalisation 2	2. Un environnement propice y compris par des infrastructures appropriées a été promu	2.1 : Nombre d'actions visant à éliminer les obstacles empêchant les femmes d'accéder au marché, d'investir et de développer des entreprises (GAPIII)	2.1 Q2-2025	2.1 A déterminer	2.1 Rapport subventions et gestion déléguée
Produit 1 lié à la réalisation 1	1.1 L'offre de services d'accompagnement, à l'entrepreneuriat, à l'emploi est devenue plus sensible au genre	1.1.1 Nombres de mesures mises en place pour une meilleure intégration des femmes dans les offres de services	1.1.1 Q2-2025	1.1.1 A déterminer	1.1.1 Rapport gestion déléguée
Produit 2 lié à la réalisation 1	1.2 Les capacités des femmes pour un accès plus actifs aux opportunités existantes ont été renforcées	1.2.1 Nombre de femmes accompagnées qui ont présenté un projet professionnel (désagrégé par âge, région)	1.2.1 Q2-2025	1.2.1 A déterminer	1.2.1 Rapport gestion déléguée
Produit 1 lié à la réalisation 2	2.1. Un contexte culturel et social encourageant l'autonomisation économique des femmes a été promu	2.1.1 Proportion des personnes qui se déclarent favorables à l'autonomisation économique des femmes 2.1.2 Nombre de personnalités (médias, sports, ...) qui condamnent publiquement les discriminations basées sur le genre (désagrégé par sexe) GAP III	2.1.1 A déterminer par étude de base - 2025 2.1.2 Q2-2026	2.1.1 A déterminer 2.1.2 A déterminer	2.1.1 Rapport subvention 2.1.2 Rapport subvention

Produit 2 lié à la réalisation 2	2.2 Des conditions favorables à la participation égalitaire des femmes sur le marché du travail ont été encouragées	2.2.1 Nombre de bénéficiaires utilisant les infrastructures communautaires mises en place (désagrégé par sexe)	2.2.1 Q2-2025	2.2.1 A déterminer	2.2.1 Rapport subventions et gestion déléguée
Produit 3 lié à la réalisation 2	2.3 Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles ont été renforcées pour meilleure inclusion économique des femmes	2.3.1 Nombre d'acteurs concernés (entreprises du secteur privé, ministères, collectivités territoriales etc.) accompagnés pour adopter des processus visant à améliorer l'autonomisation économique des femmes / supprimer les obstacles à l'accès des femmes au marché dans un secteur donné	2.3.1 Q2-2025	2.3.1 A déterminer (2027)	2.3.1 Rapport gestion déléguée

4. MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le Royaume du Maroc.

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **72 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3. Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.3.1. Gestion directe (subventions)

a) Objet des subventions :

Les subventions contribueront à atteindre **l'objectif spécifique 2 notamment au produit 2.1.**

b) Type de demandeurs visés

Les demandeurs visés sont notamment : Organisations non gouvernementales, organisations internationales, fondations, centres et instituts de recherches, universités, acteurs médiatiques et culturels etc.

4.3.2. Gestion indirecte avec une entité ayant fait l'objet d'une évaluation des piliers

4.3.2.1. Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission au moyen des critères suivants :

- (i) être une agence d'un état membre de l'UE, faisant partie de la TEI,
- (ii) avoir une présence physique et
- (iii) avoir un engagement programmatique et politique actuel et antérieur réussi en matière d'autonomisation économique des femmes au Maroc et l'appui à la gouvernance territoriale en matière d'égalité de genre.

La mise en œuvre par ces entités implique une contribution à l'objectif spécifique **OS1** et l'**OS2** plus particulièrement aux **produits suivants 1.1, 1.2 et 2.3.**

4.3.2.2. Gestion indirecte avec une Organisation internationale

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une ou plusieurs entités qui seront sélectionnées par les services de la Commission sur la base des critères suivants :

- (i) avoir un mandat et/ou un rôle spécifique en ce qui concerne l'égalité des sexes
- (ii) avoir une expérience et une présence opérationnelle établie dans le pays et avec les groupes cibles visés par cette action et avoir déjà collaboré avec la majorité des parties prenantes concernées.

La mise en œuvre par ces entités implique une contribution aux résultats **1.1 et 1.2, 2.2 et 2.3.**

4.3.3. Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles

Si la modalité de mise en œuvre en gestion indirecte telle que définie à la section "**4.3.2.1**" ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, la modalité de mise en œuvre par des subventions en gestion directe sera utilisée conformément à la section 4.3.1 suivante :

(a) Objet des subventions : la mise en œuvre par ces entités implique une contribution à l'objectif spécifique **OS1** et l'**OS2** plus particulièrement aux **produits suivants 1.1, 1.2 et 2.3.**

(b) Type de demandeurs visés. : Organisations non gouvernementales, organisations internationales.

Si la modalité de mise en œuvre en gestion indirecte telle que définie à la section "**4.3.2.2**" ne peut être mise en œuvre en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Commission, la modalité de mise en œuvre par des subventions en gestion directe sera utilisée conformément à la section 4.3.1 suivante :

(a) Objet des subventions : La mise en œuvre par ces entités implique une contribution aux résultats **1.1 et 1.2, 2.2 et 2.3.**

(b) Type de demandeurs visés. : Organisations non gouvernementales.

4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre — cf. section 4.3	
Favoriser l'autonomisation des femmes et des filles, dans toute leur diversité, au Maroc composé de	9 800 000
Subventions (Gestion directe) — cf. section 4.3.1	3 500 000
Gestion indirecte avec les entités chargées de l'exécution — cf. section 4.3.2	6 300 000
Évaluation — cf. section 5.2 Audit — cf. section 5.3	200 000
Communication stratégique et diplomatie publique — cf. section 6	sera couvert par une autre décision
Provision pour dépenses imprévues	N.A.
Totaux	10 000 000

4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

Le suivi du programme aura lieu dans le cadre d'un comité de pilotage constitué de la Délégation de l'Union européenne au Maroc, les partenaires de mise en œuvre. Les représentants des parties prenantes notamment le Ministère des Finances, le Ministère de la Solidarité, de la Famille et de l'Insertion Sociale, la Chefferie du Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers engagés dans les secteurs d'intervention pourront être invités au comité. La composition du comité de pilotage, ainsi que la qualité des membres seront déterminés lors du démarrage du programme.

Ce comité de pilotage se réunit annuellement. Il permettra de faire le point sur l'opérationnalisation des différentes réformes, le dialogue entre les parties prenantes et l'état de la mise en œuvre du programme.

Un comité de suivi et de coordination sera mis en place pour coordonner et garantir une cohérence et complémentarités entre les modalités de mise en œuvre et les parties prenantes. Ce comité sera composé des membres de la Délégation de l'UE, du contractant et les partenaires de mise en œuvre. Il se réunira chaque six mois.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DES PERFORMANCES

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque

rapport rend compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

Tous les suivis et rapports doivent évaluer comment l'action tient compte du principe d'égalité des sexes, de l'approche fondée sur les droits de l'homme et des droits des personnes handicapées, y compris l'inclusion et la diversité. Les indicateurs doivent être ventilés au moins par sexe, âge et handicap.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités pour le suivi et le compte-rendu, y compris en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le suivi des partenaires de mise en œuvre visera à collecter et analyser des données pour informer sur le progrès dans l'atteinte des produits y compris le suivi et l'évaluation genre prévus et alimenter ainsi les processus décisionnels au niveau de la gestion du programme et pouvoir de même rendre compte de l'utilisation des ressources.

5.2. Évaluation

Compte tenu de la nature de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou de ses composantes sera effectuée par des consultants indépendants dans le cadre d'un contrat avec la Commission.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte du suivi des recommandations résultant des processus de dialogue avec les différents partenaires au niveau national et des mécanismes d'appui à la société civile et actions pilotes, notamment, en matière de démocratie participative et de participation citoyenne devront également être évaluées.

Toutes les évaluations analyseront la manière dont l'action prend en considération une approche basée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle participe à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. L'expertise sur les droits humains et l'égalité de genre sera assurée par les équipes d'évaluation.

La Commission informera les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collabore de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation peuvent être communiqués aux partenaires et aux autres principales parties prenantes, en application des bonnes pratiques en matière de communication des évaluations. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analysent les conclusions et les recommandations des évaluations et, le cas échéant, apportent les adaptations nécessaires.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation peuvent être conclus au titre d'un contrat-cadre

5.3. . Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Toutes les entités mettant en œuvre des actions extérieures financées par l'UE ont l'obligation contractuelle d'informer les publics concernés du soutien apporté par l'Union à leurs travaux en affichant l'emblème de l'UE et, le cas échéant, une brève déclaration de financement sur tous les supports de communication liés aux

actions concernées. À cette fin, ils doivent se conformer aux instructions fournies dans le document [«Communiquer et accroître la visibilité de l'UE – Orientations relatives aux actions extérieures»](#), publié en 2022 (ou tout document qui lui succédera).

Cette obligation s'appliquera de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les prestataires de services, les bénéficiaires de subventions ou les entités mandatées ou déléguées, telles que les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE. Dans chaque cas, une référence aux obligations contractuelles correspondantes doit être incluse dans la convention de financement, la passation de marchés et les contrats de subvention respectifs, ainsi que dans les conventions de contribution.

Afin de renforcer la visibilité de l'UE et sa contribution à la présente action, la Commission peut signer ou conclure des déclarations communes ou des déclarations communes, dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et pour protéger les intérêts financiers de l'Union. Les mesures de communication et de visibilité devraient également promouvoir la transparence et la responsabilité concernant l'utilisation des fonds. L'efficacité des activités de communication sur la sensibilisation à l'action et à ses objectifs ainsi que sur le financement de l'action par l'UE devrait être mesurée.

Les partenaires chargés de la mise en œuvre tiennent la Commission et la délégation de l'UE pleinement informés de la planification et de la mise en œuvre d'activités spécifiques de visibilité et de communication avant la mise en œuvre. Les partenaires chargés de la mise en œuvre assureront une visibilité adéquate du financement de l'UE et rendront compte des actions de visibilité et de communication ainsi que des résultats de l'action globale aux comités de suivi compétents.

Pour la communication sur les initiatives de l'Équipe d'Europe, l'UE et ses États membres peuvent s'appuyer sur les orientations spécifiques relatives à l'identité visuelle de l'Équipe d'Europe.

Ces actions seront complémentaires du Projet d'appui à la communication de l'UE au Maroc, qui vise des actions de visibilité et communication transversales des actions de l'UE au Maroc à l'adresse du grand public.

Annexe 1 : IDENTIFICATION DU NIVEAU D'INTERVENTION PRIMAIRE POUR LES RAPPORTS DANS OPSYS

Une intervention primaire (projet/programme) est un ensemble cohérent de résultats, structurés dans un cadre logique, visant à apporter des changements ou des progrès en matière de développement.

L'identification du niveau de l'intervention primaire permettra de :

- ✓ Différencier ces actions ou ces contrats de ceux qui ne produisent pas des résultats directs et identifiables en matière de développement, définis comme des entités de soutien (c'est-à-dire les audits, les évaluations);
- ✓ Articuler les actions ou contrats selon une chaîne de résultats attendus, ce qui facilitera le suivi et permettra de réaliser un suivi et un compte-rendu en matière de performance ;
- ✓ Disposer d'une cartographie complète et exhaustive de toutes les actions et contrats porteurs de résultats.

Le niveau d'intervention pour la présente action est indiqué comme :

Option 1: Niveau de l'action (appui budgétaire, financement mixte...)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Single action	Présente action: tous les contrats pour cette action
Option 2: Niveau du groupe d'actions (i. les cas complémentaires, ii. les deuxième, troisième...phases d'un programme)		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'actions	Références des actions (CRIS#/OPSYS#): n.a
Niveau du contrat (subventions, accords de contribution ou cas pour lesquels les engagements juridiques individuels prévus dans le budget font partie du même document d'action mais auront des calendriers différents).		
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	n.a
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	n.a
<input type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	n.a
	(...)	
Niveau Groupe de contrats (i. série de devis-programmes, ii. cas pour lesquels un document d'action prévoit de nombreux engagements juridiques individuels (par exemple quatre contrats, mais dont deux d'entre eux, un contrat d'assistance technique et un accord de contribution, ont les mêmes objectifs et se complètent), iii. contrats de suivi qui partagent le même cadre logique que le contrat initial).		
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats	n.a